

Enfin, j'ai appelé le secrétaire de la Commission pour lui dire que j'allais soulever la question à la Chambre des communes si on refusait toujours de me fournir un exemplaire du rapport. La Commission du tarif est un organisme du gouvernement du Canada et ses audiences ont été tout ce qu'il y a de publiques. J'ai demandé pour quelles raisons je ne pouvais prendre connaissance du rapport. J'en ai reçu un exemplaire en moins d'une demi-heure. La Commission du tarif l'a envoyé à mon bureau par messenger, je l'ai lu en entier et j'ai ainsi obtenu une foule de détails.

J'ai consigné tous ces faits au compte rendu car je voulais exposer un cas où l'on a fait un usage abusif des règlements et du pouvoir et où un fonctionnaire a aveuglément et arbitrairement usé de ses pouvoirs sans y être habilité par la loi, ce qui a mis une entreprise au bord de la ruine.

Certains se demanderont si c'était une grosse entreprise. Avant de se lancer dans la fabrication, elle faisait des bénéfices nets impossibles de \$400,000 par année. Une source de recettes fiscales a été tarie à cause de l'usage arbitraire de pouvoirs. Deux cents personnes jetées sur le pavé. Deux cents personnes qui devront vivre de l'assurance-chômage et ainsi de suite. Tous ces déboires pour une question de définition, pour établir la destination entre fabrication et production selon l'interprétation d'un fonctionnaire.

On ne devrait pas permettre que quelqu'un prenne des décisions aussi arbitraires. Nous devons trouver un autre mécanisme. Je suis persuadé qu'ensemble, nous pourrions trouver des mécanismes pour régler ce genre de problèmes, des modifications ou d'autres modalités pour qu'ils soient résolus à l'avantage de tous les intéressés.

Je crois que l'un de mes collègues voudrait ajouter autres choses; je vais donc lui céder la parole.

**M. Charles Mayer (Portage-Marquette):** Monsieur l'Orateur, je pense que nous avons eu un débat très important cet après-midi. Certains le considéreront peut-être comme théorique, ésotérique, ou procédural typique de la façon dont les travaux se déroulaient à la Chambre, mais le député de Calgary a éloquentement fait remarquer qu'au fond la discussion portait sur l'essence même du régime démocratique.

C'est encourageant pour ceux d'entre nous qui étaient présents cet après-midi de voir qu'en général le débat a été d'un très haut calibre. Le secrétaire parlementaire l'a d'ailleurs dit et je pense qu'il convient de le rappeler. Le seul qui a fait exception à la règle—et je trouve cela malheureux—c'est le député de Skeena (M. Fulton). Il n'a pas vraiment profité de l'occasion qui lui était offerte d'intervenir utilement dans le débat. C'est regrettable.

J'ai assisté à des séances de ce comité—pas aussi souvent que je l'aurais voulu, mais quand même—et j'estime que c'est un comité très utile. Lorsque nous avons la possibilité de débattre une question comme celle-là, il importe que nous en profitions pour discuter de problèmes réels en étant le moins sectaire possible, afin de créer un climat qui permette aux députés présents d'intervenir utilement.

### *Règlements et autres textes réglementaires*

De nos jours, le gouvernement est une grosse machine. Les éleveurs de bétail ont pour habitude de dire qu'il ne suffit pas d'acheter la meilleure nourriture possible pour le bétail pour obtenir le meilleur rendement possible. De bien des façons, cela est également vrai à la Chambre. Il ne suffit pas d'être représenté par les meilleurs députés possibles à la Chambre pour obtenir tous les résultats voulus. Si notre système ne permet pas de tirer le maximum des députés et si ces derniers ne profitent pas des occasions qui leur sont offertes de participer utilement à des débats comme celui-là, nous sommes tous perdants. Quand je dis nous, je veux parler de cette Chambre et de la population que nous représentons. Je pense que tout le monde y perd.

Il importe de ne pas l'oublier car le gouvernement est une grosse machine omniprésente de notre vie, qu'il est très difficile pour nous de faire le meilleur travail possible. Plus le gouvernement gouverne, et moins les gens qui nous ont élus ont leur mot à dire sur ce que nous faisons, car le gouvernement ayant toujours plus de responsabilités, il doit nécessairement en déléguer et constituer des commissions, des tribunaux administratifs et des organismes de réglementation pour faire appliquer les règlements.

L'orateur précédent nous a dit qu'il ne voit pas pourquoi les lois ne peuvent pas plus souvent être accompagnées d'un règlement. Je suis entièrement d'accord avec lui. Depuis que je suis ici—il n'y a pas si longtemps—cela ne s'est produit qu'une fois, dans le cas de la loi sur le transport des marchandises dangereuses. Et il y a si longtemps de cela que j'en ai oublié même le numéro; c'était il y a deux ans environ je crois. A l'étape du comité, nous avons eu l'occasion d'examiner quelques-uns des règlements qui devaient accompagner le bill. L'expérience fut très utile: elle donnait aux parlementaires qui devaient adopter la loi la chance de voir les règlements qui allaient en découler. Le président du comité permanent des transports est ici aujourd'hui. Je sais qu'il reconnaîtra avec moi l'utilité d'examiner le règlement en même temps que le projet de loi; nous avons ainsi la chance de discuter des règlements qui seront mis en vigueur par le ministère des Transports.

Pourquoi ne pourrions-nous pas le faire plus souvent? Ce qui m'amène à parler du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires. D'après moi, il incombe à ce comité d'examiner les règlements et autres textes réglementaires qui régissent l'application des lois adoptées par la Chambre. On a fait allusion plus d'une fois cet après-midi au nombre des décrets du conseil qui sont adoptés. Ces décrets viennent s'ajouter à tous les règlements, dont ceux qui accompagnent les lois. On a parlé de 3,500, 3,700 ou de 4,000 décrets du conseil. En sus, nous avons adopté 125 ou 129 projets de loi au cours de la session. C'est dire que nous adoptons un nombre considérable de mesures législatives et de règlements chaque année, ou dans le cas des projets de loi, chaque session. Pour que les députés fassent leur travail, ils doivent pouvoir examiner comment les règlements toucheront le public une fois que les bills seront adoptés. Le député de Burlington (M. Kempling) en a donné un exemple plus tôt.